



Accueil > Culture

Social: les artistes imaginent leur futur statut

Une cinquantaine de fédérations d'artistes belges s'unissent pour esquisser le futur statut des artistes. Objectif : éclairer le monde politique, influencer la prochaine ligne gouvernementale.



Les artistes n'ont pas obtenu depuis les actions #StillStanding, ni par chemin obscur sur le futur statut de l'artiste © Pierre-Frès Therignon - Pierre-Frès Therignon.

f t g+ in e

Elles ont mis sur pied en mai-juin des actions favorables aux artistes comme #StillStanding, elles ont mené un travail de lobby intense pour déboucher à la mi-juillet sur une loi améliorant la situation des travailleurs du milieu culturel... et elles n'ont pas désarmé depuis lors. Une bonne cinquantaine de fédérations professionnelles et associations d'artistes de toute la Belgique restent aujourd'hui mobilisées par divers enjeux du monde culturel, dont l'un des plus important est le futur « statut d'artiste ».

Un « momentum »

Car il existe sur ce thème un momentum : après une crise Covid qui a montré à quel point les institutions culturelles étaient protégées mais pas les artistes, un quasi-consensus s'est dessiné en juin au parlement fédéral pour appeler à une réforme du statut socio-économique des artistes. Au niveau communautaire, le point figure déjà dans la déclaration politique du gouvernement Jeholet : « Œuvrer à un réel statut aux artistes et techniciens leur permettant d'avoir une vie professionnelle stable et un statut social décent. » Pour rappel, aujourd'hui, seules quelques dispositions spécifiques incluses dans la réglementation du chômage distinguent les artistes – ce qui n'est qu'un « statut chômage », pas même un « statut social », encore moins un statut économique.

Aussi par Alain Lallemand

CULTURE Artistes: loi d'urgence, dialogue de sourds

LIVRES Les poches des Livres du «Soir»

CULTURE

Libre: le site va commencer sa mue



Après avoir échangé par écrit durant l'été leurs premières pistes de réflexions, un groupe de travail constitué d'une trentaine de délégués a entamé ce vendredi un cycle de réunions plus construites, sous la coordination, côté francophone, du président de l'Union des artistes Pierre Dherte, et, côté néerlandophone, du coordinateur de l'association ArtistsUnited, Servaes Le Compte. Son objet exact : la « protection sociale des travailleuses et travailleurs intermittents des arts et de la création ».

Tuyauter le politique

« Ce qui est important », résume le directeur juridique de la Scam Tanguy Roosen qui participe aux travaux, « c'est d'indiquer nos pistes aux partis politiques, que nous ne soyons pas bloqués par une déclaration gouvernementale qui empêche toute initiative de réforme du statut socio-économique de la création. »

« Dans ce groupe, nous explorons deux axes de la protection sociale », explique Pierre Dherte : « D'une part, comment pallier au mieux, avec des pansements, les manques du statut, des modalités réglementaires et législatives actuelles ; d'autre part, comment essayer de sortir l'artiste du statut chômage. »

Le premier axe a déjà bien avancé, et les réformes peuvent être rapides puisqu'elles visent de simples corrections des textes actuels. Le gros morceau, bien évidemment, c'est de penser le nouveau statut, « out of the box ». Jusqu'à réfléchir à la couverture soins de santé, à la retraite, à l'ensemble de la protection sociale ? « Exactement », appaie Pierre Dherte, « car il y a de grandes lacunes. Il n'y a pas que le chômage et l'intermittence : il y a les congés maladie, les congés parentaux, la retraite, etc. Pour y réfléchir, nous allons convier des experts, des gens qui ont déjà planché sur ce thème, je pense notamment aux Prs Suzanne Capiaux, André Nayer, etc. L'une des pistes possibles est de remettre aux interlocuteurs politiques une proposition de financement alternatif de la sécurité sociale des artistes et de la création. »

LIRE AUSSI

Enfin l'artiste!

Financer la sécu des artistes

« C'est un point sensible », explique Tanguy Roosen : « le financement de la sécurité sociale des artistes. On assimile "statut de l'artiste" à "statut social" parce que les artistes vivent au jour le jour des conditions socio-économiques pénibles. Un grand nombre travaille sans être payé et va se tourner vers la sécurité sociale. Ce n'est pas la fonction de la sécurité sociale, il faut dézoomer, imaginer autre chose. »

Comme ? La Scam a une idée très inspirante : « La création est essentiellement un secteur de recherche et développement (R&D) dont les rentrées ne suffisent pas pour financer le système de sécurité sociale des artistes. Alors que l'ensemble de la société bénéficie de l'exploitation des œuvres. Il faut donc essayer d'imaginer un système de financement alternatif qui permette de prélever une cotisation de sécurité sociale auprès des entreprises qui exploitent les œuvres. Il s'agirait d'un pourcentage très faible, mais qui correspondrait mieux à la réalité de l'exploitation du travail de l'artiste. »

Le secteur artistique est-il comparable à la R&D ? « C'est fort proche de la recherche scientifique », constate Tanguy Roosen, « où des travailleurs vont passer des mois à explorer des pistes qui amèneront au développement d'un produit ou d'une technique... ou n'aboutira pas. On espère financer la recherche grâce aux découvertes qui vont bien fonctionner. » Comme en création artistique.

Des résultats pour l'automne

Ce n'est que l'une des pistes, mais elle a le grand avantage d'ébaucher un statut socio-économique qui justifie une intervention active de la part des pouvoirs régionaux et fédéral. D'autre part, elle correspond à la réalité quotidienne des intermittents du spectacle mais aussi des créateurs en continu (plasticiens, littérateurs), qui ne bénéficient pas du « statut chômage » actuel.

LIRE AUSSI

Donnez idées pour créer un véritable statut d'artiste

Bref, ça cogite. Mais quel est l'agenda ? « En termes de calendrier, on est au début du processus », constate Pierre Dherte, « mais on peut envisager des ébauches de pistes à soumettre aux politiques avant la fin de l'année, tout en ouvrant avec le politique des concertations, des collaborations entre monde politique et monde culturel avant décembre. »

Artistes: loi d'urgence, dialogue de sourds

Mis en ligne le 31/08/2020 à 17:51
Par Alain Lallemand

La loi du 15 juillet favorable aux travailleurs culturels bute sur des divergences d'interprétations. Les caisses de paiement d'allocations ne comprennent pas toujours le texte.



Renal

De mai à juillet, la cause des artistes avait déchiré le parlement fédéral jusqu'à obtenir le vote d'une loi du 15 juillet 2020 « améliorant la situation des travailleurs du secteur culturel ». En définitive, le texte adopté tient en une cinquantaine de lignes, il est limité dans le temps et n'a pas l'ambition des propositions originales. Mais il existe.

Problème : si l'Onem semble avoir une perception correcte de la loi et a rédigé une fiche interprétative – qui n'est pas contestée – expliquant l'impact du texte, de nombreux artistes sont confrontés depuis fin juillet à des organismes de paiement – syndicats ou Capac – qui, eux, l'interprètent de manière erronée.

« C'est Kafkaïen »



Pierre Dherte, de l'Union des artistes, voit la précarité concrète de ses membres. - D.R.

En réaction, dès le début août, plusieurs fédérations ont lancé à leurs membres des appels aux témoignages, afin de comprendre où se situaient les blocages. « On a créé une loi d'urgence pour indemniser les artistes de manière rapide et efficace », constate Pierre Dherte, président de l'Union des artistes, « et on se retrouve avec une situation presque pire qu'avant. Des dossiers sont bloqués, des artistes se voient imposer une dégressivité de leur chômage alors que ce n'est pas ce que la loi préconise, et on craint de nouveau de devoir porter des cas en justice (...) Tout cela demande un travail accru des fédérations, des juristes, des bénévoles comme moi. C'est kafkaïen. »

Où se trouvent les frictions ? Outre l'analyse des témoignages de ses membres, l'une des fédérations, la Société civile des auteurs multimédia (Scam), a mandaté un expert pour interpréter le texte de loi, valider cette interprétation auprès de l'Onem (le problème ne se trouverait donc pas à ce niveau) puis identifier le(s) blocage(s). Ils les ont identifiés essentiellement les périodes d'« immunisation », ces périodes Covid que le législateur, au bénéfice des artistes, décide de ne pas prendre en compte pour le calcul des droits de l'allocation.

Ce qu'« immuniser » veut dire

Un exemple : l'article 116 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage dispose que l'artiste peut obtenir chaque année la non-dégressivité de ses allocations de chômage pour autant qu'il « apporte la preuve (...) d'au moins 3 prestations artistiques qui correspondent à au moins 3 journées de travail (prestées dans les) douze mois qui précèdent(n) ». Qu'a décidé le législateur en ce mois de juillet ? La crise Covid empêchant les artistes de travailler, il est décidé que la période du 13 mars au 31 décembre 2020 ne compte pas pour le calcul du délai : un artiste dont la fin de l'avantage de non-dégressivité du chômage tombe le 1er août 2020 n'a pas à justifier 3 contrats entre le 1er août 2019 et le 31 juillet 2020 ; il peut remonter jusqu'à 12 mars 2019 pour identifier ses trois prestations artistiques. Soit douze mois pleins hors période Covid. C'est le principal bénéfice de la loi.



Four Tanguy Roosen, de la Scam, les caisses de paiement sont en outre débordées. - D.R.

Or, constate Tanguy Roosen, directeur de l'allocation juridique de la Scam, « on voit que certains bureaux versent directement des services ont interprété la règle un peu bizarrement en disant : "Comme la loi dit qu'on ne doit pas tenir compte de la période entre le 13 mars et le 31 décembre, si vous avez des contrats durant cette période, vous ne pouvez pas les produire pour justifier de votre activité et éviter la dégressivité". Donc un artiste pourrait avoir eu deux contrats dans les trois premiers mois de 2020, et un troisième contrat en septembre 2020, et ces organismes diraient – et ils l'ont dit déjà à un certain nombre d'artistes : "Non, vous n'avez pas droit au renouvellement, car ce troisième contrat arrive en période immunisée." C'est une fausse interprétation de la loi : la loi a justement pour objectif de protéger les auteurs et artistes. Le texte de la loi ne dit pas qu'ils ne pourraient pas produire les contrats qu'ils auraient obtenus entre le 13 mars et le 31 décembre. »

Dans notre exemple, l'artiste qui demande la non-dégressivité peut donc en réalité invoquer trois contrats entre le 12 mars 2019 et le 31 juillet 2020, qu'ils tombent en période Covid ou hors Covid.

Des caisses de paiement débordées

Un autre problème se greffe au précédent, et il n'est pas juridique : « Aujourd'hui, un grand nombre des organismes payeurs est totalement débordé », note Tanguy Roosen, « de sorte qu'il est très difficile voire impossible de les contacter, ne fût-ce que par téléphone. Ils ne peuvent donc pas gérer les demandes, ce qui est très gênant car, justement, les demandes formulées sont nombreuses pour essayer de rentrer au mieux dans les clous du nouveau dispositif du mois de juillet. Et les artistes sont contraints d'envoyer des recommandés pour être bien sûrs qu'on ne leur reproche pas de n'avoir rien adressé aux organismes. »

Ceci est ce que les artistes sentent dans une grande précarité, constate Pierre Dherte : « L'Union des artistes a un baromètre très clair de cette précarité (...) Les demandes d'aides que nous recevons nous prouvent que cela ne va pas : nous avons 150 à 160 dossiers de demandes venant d'artistes qui ne peuvent pas payer le gaz, l'électricité, pas joindre les deux bouts. »

f t g+ in e

AUSSI EN CULTURE



Le «Game of Thrones» des deus de Bourgogne au KBR museum
Le 18 septembre, le KBR museum ouvrira ses portes au public, au pied du Mont des Arts de Bruxelles. Nous avon...



Le Grand Tour: «Faut-il être bien né pour être cultivé ?»
Après une journée de pause, le Grand Tour reprendra ce dimanche sur le thème de la justice sociale. « Faut-il être...



«Tenets», le dernier film de Christopher Nolan, fait déjà un carton inespéré à l'international
Le blockbuster le plus attendu de l'année fait un excellent début dans les salles obscures.

FIL INFO

FIL INFO SPORTS

LUNDI 31 AOÛT

23:21 SOCIÉTÉ
Affaire Chovanec: quatre heures d'attente avant l'arrivée du médecin

23:05 USA
Joe Biden: «La réflexion de Trump ne signifierait que plus de violence»

22:14 WALLONIE
Devant la commission spéciale du parlement wallon, Elio Di Rupo salue l'action de Sophie Wilmiès

21:49 EUROPE
LOMS appelle les gouvernements à dialoguer avec les anti-masques

21:39 SOCIÉTÉ
Tintin revient dans un jeu inédit sur iPhone

21:21 PROCHE-ORIENT
Gaza: le Hamas annonce un «accord» pour mettre fin à

Voir tout le Fil info

Commentaire *
Signature *
Quiere régler
Postez

CHRONIQUES

- «La densité, ce malentendu urbain»
Par Véronique Lamquin
- Voyage en absurdité: les rankings des universités
- La famille Trump, Eleonore et Paris: les gagnants et les perdants de la semaine
Par Eric Deflet